

# BP COIFFURE (2 ANS)

(Code RNCP : 12281 – Code SIFA : 45033608)



## OBJECTIFS

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure est un professionnel hautement qualifié. Il doit :

- Maîtriser les techniques d'accueil.
- Appliquer les techniques d'hygiène et de soins capillaires.
- Réaliser : coupe, coloration, éclaircissement, coiffure événementielle, taille du système pilo-facial, mise en forme temporaire ou durable et coiffage.
- Conseiller la clientèle et valoriser les produits et les services du salon.
- Assurer également la gestion administrative et financière de l'entreprise ainsi que son développement, l'animation et la gestion du personnel.

Ce diplôme permet à son titulaire d'ouvrir son propre salon coiffure.

## Organisation de la formation :

**DURÉE** : 35 heures par semaine sur 2 ans

**DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS** : en fonction des places disponibles entrée tout au long de l'année si signature d'un contrat avec un employeur

**MODALITÉS D'ALTERNANCE** : 1 semaine au CFA et 2 semaines en entreprise

**ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE** : constituée de formateurs professionnels spécialisés et de formateurs en matières générales + coordinatrice pédagogique

**MOYENS PÉDAGOGIQUES** :

- salons de coiffure équipés
- centre de ressources : documentations, annales, sujets d'examens
- salles informatiques
- salles de cours équipées de vidéos projecteurs
- laboratoire de sciences

## Contenu de la formation :

**MATIÈRES PROFESSIONNELLES :**

- Coiffure événementielle ou coupe homme
- Pratique coupe, forme, couleur
- Technologie et méthodes
- Arts appliqués
- Cadre organisation

**MATIÈRES GÉNÉRALES :**

- Français
- Gestion et management
- Biotechnologie et chimie
- Vente, commercialisation



## Evaluation :

Evaluations régulières sur la totalité des compétences en conformité avec le règlement d'examen de l'Education Nationale (bulletins semestriels avec avis des conseils de classe)

## Certification :

Diplôme de l'Education Nationale en Contrôle en Cours de Formation (CCF)

## Public et prérequis :

**PUBLIC** : être âgé de 15 ans à 29 ans révolus pour être éligible au contrat d'apprentissage.

**PRÉREQUIS** : être titulaire du CAP Métiers de la coiffure ou de la mention complémentaire : coloriste-teinturier ou de la mention complémentaire : permanentiste ou de la mention complémentaire : styliste-visagiste ou de la mention complémentaire : coloriste-permanentiste

## Poursuite de formation :

- Mention complémentaire Coiffure Coupe Couleur
- Bac professionnel Métiers de la coiffure
- Bac professionnel Perruquier posticheur
- BTS Métiers de la coiffure
- BM Coiffure

## Débouchés :

- Coiffeur/Coiffeuse
- Artisan coiffeur

## Tarifs :

Le coût de la formation en alternance est pris en charge par l'OPCO de votre entreprise, selon les propres critères de l'organisme et de la législation en vigueur (tarifs déterminés par décret).

## Accompagnement pédagogique spécifique pour :

- Les personnes porteuses de handicap (Référént handicap dédié)
- Les personnes en grandes difficultés scolaires et allophones (personnalisation des parcours)

## Contact :

Pour toute information complémentaire, contactez-le secrétariat au **04 75 61 69 55** ou [secretariat@cfmda.fr](mailto:secretariat@cfmda.fr)  
**5 Rue de la Sablière 26250 Livron-Sur-Drôme**

[www.cfmda.fr](http://www.cfmda.fr)

Retrouvez nous sur :    